

## COMMUNE D'ABBEVILLERS

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DANS LE CADRE DE LA MISE EN COMPATIBILITÉ AVEC LE SCOT DU PAYS DE MONTBÉLIARD

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Abbévillers dans le cadre de la mise en compatibilité avec le SCoT du Pays de Montbéliard pour une durée de 30 jours **du lundi 2 septembre à 14h00 jusqu'au mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024 à 12h00.**

Ont été désignés par le Président du Tribunal Administratif de Besançon, en qualité de Commissaires Enquêteurs : M. Gilles MAIRE, lieutenant-colonel de l'Armée de Terre en retraite, en qualité de commissaire enquêteur et M. Michel LANFUMEZ, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, ouvert par Monsieur le Maire, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur seront déposés et consultables à la Mairie d'Abbévillers pendant 30 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (le lundi de 14h00 à 18h00, le mardi de 08h30 à 11h30, le jeudi de 14h00 à 18h00 et le vendredi de 08h30 à 11h30), du lundi 2 septembre au mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024 inclus.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles,
- depuis le lien pour accéder au registre dématérialisé :  
**<https://www.registre-dematerialise.fr/5541>,**
- par correspondance à l'adresse postale de la mairie : Mairie d'Abbévillers – À l'attention de M. Gilles MAIRE, Commissaire Enquêteur – 35 Grande Rue – 25310 Abbévillers,
- par courriel à l'adresse suivante :  
**[enquete-publique-5541@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5541@registre-dematerialise.fr)**

Le Commissaire Enquêteur tiendra des permanences en mairie dans la salle du conseil municipal aux dates et heures suivantes :

- **Lundi 2 septembre de 14h00 à 17h00,**
- **Samedi 14 septembre de 08h30 à 11h30,**
- **Mardi 1<sup>er</sup> octobre de 09h00 à 12h00.**
- 

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera déposée au Préfet du Département du Doubs et au Président du Tribunal Administratif de Besançon. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture ou au lien suivant :

**<https://www.registre-dematerialise.fr/5541>**